



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5010114

N/REF : 2/12/2024 9H40 C:002640 I:31661
V/REF : E75392
V/Email reçu le Lundi 02/12/2024 a 9H40

V/REF.IMM. 7062
IMMEUBLE : FONGRAINE NORD
286-288, RUE CLAUDIUS SAVOYE
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

ALLIADE HABITAT

Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 20 Janvier 2025

Référence Marché: 030354-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 286 ET 288 RUE C SAVOYE - PC SUR LE PARKING DES ALLEES 286 ET 288 - CONTACTER MME VIALLETON TEL 0659812241

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE PANNE D ECLAIRAGE SUR LE PARKING 286 ET 288 RUE C SAVOYE

Donneur d'ordre : Mme C. RAFFY

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

LE 16/12 A 09H30 :
INTERVENTION DEPUIS LES PARTIES COMMUNES
RECHERCHE DE PANNE SUITE AUX ECLAIRAGES QUI S'ALLUMENT ET S'ETEIGNENT
TOUT SEUL SUR LES PARKINGS SELON LA GARDIENNE
CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE DES COMMUNS ET VERIFICATION DES I
INSTALLATIONS.
FOURNITURE ET REMPLACEMENT D'UNE HORLOGE MECANIQUE COMMANDANT LES
ECLAIRAGES EXTERIEURS HS.
SUITE CONTROLE DU TABLEAU ELECTRIQUE ET DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE,
INSTALLATION NON SECURISÉE :
FOURNITURE ET POSE D'UN INTERRUPTEUR DIFFERENTIEL 40A AFIN DE SECURISER
LES PARTIES COMMUNES ET FOURNITURE ET POSE DE 3 DISJONCTEURS 16A.
REPRISE DU CABLAGE DE L'ENSEMBLE ET SERRAGE DE TOUS LES DEPARTS
REMISE EN ROUTE DE L'INSTALLATION ET CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

OBSERVATIONS : SR AB Email envoyé le 16/01/25 a 15H59 Mme C. RAFFY

SR AB Email envoyé le 27/12/24 a 10H01 Mme C. RAFFY

CETTE DEMANDE DE BON DE COMMANDE DE REGULARISATION VIENT EN COMPLEMENT
DU BON DE COMMANDE E63347 BLOQUE EN CHARGE A PAYER ET DONT NOUS N'AVONS
DONC PAS PU MODIFIER LE CHIFFRAGE SUITE AUX TRAVAUX REALISES



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5010114

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL1200-H.M0 Recherche panne/contrôle	1	39,34	39,34
1,00	EL0550-Rempl.Horloge Progr Armoire élect	1	173,57	173,57
3,00	EL0340-Rempl.Disjoncteur Modulaire 16A	1	26,63	79,89
1,00	EL0580-Rempl.Interrupteur Diff 30mA élec	1	115,70	115,70
TOTAL H.T.				408,50
T.V.A. a 10,00%				40,85
TOTAL T.T.C.En EURO				449,35

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E75392
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Beaujolais Val de Saône2
13 rue Claude Bernard BP.80165
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
Emetteur : MME RAFFY Catherine

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Marché n°030354 -

c2 12 - c94a

Prestation Parties Communes

Bon de régl suite inter du 16/12, Travaux à réaliser entre le et le 16/01/2025

Votre contact : MME VIALLETON Aurélie (0659812241)

Remplacement horloge/disjoncteur modulaire/interrupteur

RESIDENCE FONGRAINE NORD (ALH - 7062 - 286S - 286S)
286 RUE C. SAVOYE
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL1220 - INTER ELF SUIVANT DEVIS	408,50	1,00 U	408,50	10,00%
Intervention d'électricité suivant devis.				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	408,50 €
Total TVA	10,00% 40,85 €
Total TTC	449,35 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR